

**MAIRIE de SAINT GERMAIN LE VASSON**  
**Compte-rendu SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 novembre 2019**

**Présents :**

M. VERMEULEN - M. LEBRISOLLIER – Mme BOUGAULT – M. MENARD -  
 Mme LEGOUX – Mme LEMOINE – Mme TOCHEPORT - M. PORET –M. NICOLLE

**Absents excusés :**

M. RAMBOARINIVO (qui a donné pouvoir à M. VERMEULEN)  
 M. GOSSELIN

**Secrétaire de séance :** M. MENARD

**Compte rendu de la séance :**

**2019/040 – Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée – Lot 6 – Plâtrerie –  
 Construction d'une salle communale :**

Considérant la délibération n° 2018/055 du 21 décembre 2018 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la création d'une salle communale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société BATI BOIS NORMANDIE détentrice du marché - lot n° 6 – Plâtrerie - a remis un avenant pour travaux modificatifs au marché : annulation de commande – Cloison Algalex.

En effet, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver cet avenant n° 1 qui prend en compte une moins-value pour l'annulation de la cloison Algalex initialement prévue au marché. Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

| <b>Lot</b> | <b>Entreprise</b> | <b>Montant HT<br/>Base</b> | <b>Avenant</b> | <b>Nouveau<br/>Montant</b> | <b>Variation</b> |
|------------|-------------------|----------------------------|----------------|----------------------------|------------------|
| 6          | Plâtrerie         | 45 383.22 €                | -15 367.00 €   | 30 016.22 €                | -33.86 %         |
|            | TVA 20 %          | 9 076.64 €                 | -3 073.40.€    | 6 003.24 €                 |                  |
|            | TOTAUX TTC        | 54 459.86 €                | -18 440.40 €   | 36 019.46 €                |                  |

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché pour la création d'une salle communale, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 au marché.

**2019/041 – Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée – Lot 10 – Electricité – Construction d'une salle communale :**

Considérant la délibération n° 2018/059 du 21 décembre 2018 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la création d'une salle communale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société MASSELIN détentrice du marché - lot n° 10 – Electricité - a remis un avenant pour plus et moins values sur travaux d'électricité.

En effet, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver cet avenant n° 1 qui prend en compte une moins-value pour l'éclairage parking, une plus-value pour passage au tarif jaune, une plus-value pour l'alimentation cuisine ainsi qu'une plus-value sur l'éclairage façade. Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

| Lot | Entreprise  | Montant HT Base | Avenant     | Nouveau Montant | Variation |
|-----|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-----------|
| 10  | Electricité | 39 551.09 €     | +3 263.50 € | 42 814.59 €     | +8.25%    |
|     | TVA 20 %    | 7 910.22 €      | +652.70 €   | +8 562.92 €     |           |
|     | TOTAUX TTC  | 47 461.31 €     | +3 916.20 € | +51 377.51 €    |           |

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché pour la création d'une salle communale, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 au marché.

**2019/042 – Etude de devis mobilier salle communale :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la fourniture de mobilier dans la salle communale, quatre entreprises ont répondu.

| Nom du candidat    | Montant H.T | Montant TTC |
|--------------------|-------------|-------------|
| Cuisine Côté Ouest | 8 461.88 €  | 10 154.26 € |
| Quadrat            | 9 358.17€   | 11 229.80 € |
| Vassard OMB        | 9 132.89€   | 10 959.47 € |
| Comat et Valco     | 8 464.78 €  | 10 157.73 € |

Cuisine Côté Ouest n'ayant pas respecté les critères demandés, le devis a donc été écarté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Comat et Valco d'un montant de 8 464.78 € HT soit 10 157.73 €TTC.

**2019/043 – Vente de terrain :**

Suite à la demande de Mr VANRYCKEGHEM Jean d'acquérir une parcelle de 50 ares sur la parcelle cadastrée B n°1 appartenant à la commune de Saint Germain le Vasson, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Mr VANRYCKEGHEM Jean une parcelle de 50 ares au prix de 1 €/m2 soit 5000 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que pour la signature de l'acte notarié.
- Dit que les frais de géomètres et notariés sont à la charge de l'acquéreur, Mr VANRYCKEGHEM Jean.

#### **2019/044 – Vente de terrain Zone artisanale – M. Mme BURNEL Xavier :**

Suite à la demande de M. et Mme BURNEL Xavier d'acquérir une parcelle de 6 477 m<sup>2</sup> sur la zone artisanale cadastrée ZA 197, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. et Mme BURNEL Xavier une parcelle au prix de 10 €/m<sup>2</sup> soit 64 770 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que pour la signature de l'acte notarié.

#### **2019/045 – Vente de terrain Zone artisanale – M. LANGLAIS Arnaud :**

Suite à la demande de M. LANGLET Arnaud d'acquérir une parcelle de 1 210 m<sup>2</sup> sur la zone artisanale cadastrée ZA 197, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. LANGLET Arnaud une parcelle au prix de 6 €/m<sup>2</sup> soit 7 260 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que pour la signature de l'acte notarié.

#### **2019/046 – Admission en non-valeur – budget principal :**

Madame la Trésorière de Mondeville informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur d'un titre datant de 2018 pour un montant de 7.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur pour la somme de 7.00 €. Un mandat sera émis à l'article 6541.

#### **2019/047 – Admission de créances éteintes – Virement de crédits :**

Madame la Trésorière de Mondeville informe que des créances sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette ou pour clôture avec insuffisant d'actif, pour un montant de 396.94 €.

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'admission de la créance éteinte pour la somme de 396.94 € ainsi que le virement de crédits nécessaire au compte 6542.

#### **2019/048 – Amortissement budget SPIC :**

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement dans les services à caractère industriel et commercial est obligatoire pour toutes les communes quelle que soit la population.

Il est donc nécessaire de fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens.

Monsieur le Maire propose d'amortir tous les biens inférieurs à 2 000 € sur 1 an et d'amortir les biens du compte 2158 sur 20 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord.

#### **2019/049 – Ecritures budgétaires - SPIC :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les travaux du compte 2158.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'inscrire ces écritures sur le budget et propose de procéder aux virements de crédits comme suit :

- Section fonctionnement dépenses :
  - 6156 : - 26 781 €
  - 622 : - 26 782 €
  - 042 - 6811 : + 53 563 €
- Section Investissement dépenses :
  - 2158 : + 53 563 €
- Section Investissement recettes :
  - 040 - 28158 : +53 563 €

#### **2019/050 – Ecritures budgétaires - SPIC :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des écritures d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'inscrire ces écritures sur le budget et propose de procéder aux virements de crédits comme suit :

- Section Investissement dépenses :
  - 042 - 2812 : - 6070.16 €
  - 042 - 28158 : + 6070.16 €

#### **2019/051 – Concours receveur municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil à Madame FEUILLET Isabelle, receveur municipal, durant l'exercice de ses fonctions.

#### **2019/052 – 2019/053 - Nomination agents recenseurs :**

Dans le cadre des opérations de recensement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 28 février 2020, les agents recenseurs suivants :

- Mme LENEYLE Clémence
- Mme GRISSON Audrey

**2019/054 – Communauté de Communes Cingal-Suisse Normandie : Avis sur le PADD amendé :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des débats du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2019 relatif au PADD amendé. Monsieur le Maire regrette que la RN 158 ne soit pas prise en compte comme élément structurant pour les communes limitrophes.

Le Conseil Municipal a apprécié que notre demande ait été acceptée concernant le classement de notre commune en pôle structurant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal (PADDi).

**2019/055 – Acceptation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées :**

Vu le C.G.C.T.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaires en date du 06 avril 2017 instituant la CLECT et celle du 06 septembre 2017 listant l'ensemble des membres titulaires

Considérant la nécessité pour la CLECT d'établir un rapport sur l'évaluation des transferts de charges et des ressources entre la communauté de communes Cingal – Suisse Normande et ses communes membres

Vu le rapport de la CLECT en date du 17 septembre 2019

✚ Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

Approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi que le montant des attributions de compensation, versé à compter de l'exercice budgétaire 2019.

**2019/056 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Proposition d'intervention de la commune de St Germain le Vasson**

La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a lancé une OPAH avec notamment deux objectifs :

- Contribuer à l'amélioration du parc privé en matière de performance énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- Mobiliser des financements pour inciter les propriétaires à engager les travaux nécessaires.

Pour l'ensemble de la Communauté de Communes, le parc privé, cible de cette démarche, représente un potentiel de 433 logements dans le Parc Privé Potentiellement Indigne ainsi que les 6719 logements construits avant 1990 dont l'isolation est notoirement insuffisante.

Il est à noter également que de nombreux ménages résidant dans le parc privé ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM.

L'objectif de la commune de favoriser la rénovation énergétique.

Afin de renforcer le dispositif de la Communauté de Communes et de favoriser cette rénovation énergétique, la commune, au titre de sa compétence sociale pourrait intervenir en complément de la Communauté de Communes en proposant une prime énergie de 300 €, pour les ménages modestes et très modestes équivalente à celle de la CDC.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder les compléments d'aide tels que mentionnés ci-dessus et à inscrire les sommes nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ;
- de valider le plan de lutte contre la vacance joint.

Le Conseil Municipal, le rapport de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à accorder, aux ménages concernés, les compléments d'aide sur le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de favoriser la rénovation énergétique et à inscrire les sommes nécessaires au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **2019/057 – Dépose ligne ENEDIS :**

Monsieur le Maire expose que la salle communale nouvellement créée sera alimentée par un nouveau transfo et un réseau souterrain. Actuellement, une ligne ENEDIS aérienne est présente sur le terrain.

Dans ces conditions, il serait souhaitable de voir cette ligne déposée sachant qu'elle ne sera plus utilisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches auprès d'ENEDIS afin que cette ligne ENEDIS soit déposée.

#### **2019/058 – Etude de devis pour la fourniture et l'installation de divers matériels pour la cuisine de la salle communale : :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la fourniture de mobilier dans la salle communale, quatre entreprises ont répondu.

| Nom du candidat | Montant H.T | Montant TTC |
|-----------------|-------------|-------------|
| GOUVILLE        | 19 386.14 € | 23 263.37 € |
| GIF Tecnocest   | 21 435.42 € | 25 722.50 € |
| METRO           | 15 946.83 € | 19 136.20 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise METRO sise à Hérouville Saint Clair pour la fourniture et l'installation de divers matériels pour la cuisine de la salle communale pour un montant total H.T de 15 946.83 € soit 19 136.20 € TTC.

### **RPQS CDC Cingal-Suisse Normande :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS) de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.

### **Point sur les travaux de la salle communale :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de raccordement en électricité seront terminés à la fin du mois. Comme il était prévu, le poteau incendie a été déplacé. En ce qui concerne le photovoltaïque, les panneaux vont commencer à être installés.

### **Musée – Fonds Leader :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'avancement des travaux est concluant.

L'association Mémoire de Fer nous a établi un chèque d'un montant de 7 500 € pour la participation à ces travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

### **Divers :**

Monsieur le Maire informe que le repas du CCAS sera organisé courant février, la date reste à définir.

Une réunion de la commission animation est fixée au mercredi 13 novembre à 18h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de M. Serge MARIE, directeur général des services de la Communauté de Communes du Cingal-Suisse Normande.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT GERMAIN LE VASSON

Pour être affiché le : 14 novembre 2019

A la porte de la mairie,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Saint Germain le Vasson, le 14 novembre 2019

Le Maire,

Jean-Pierre VERMEULEN

